

Enfin, le Club du Sahel a favorisé l'accroissement des flux de ressources extérieures vers les pays du Sahel. Ce résultat a été obtenu grâce au climat de confiance entre votre organisation régionale, le Cimod, et vos partenaires dans la communauté internationale. Ces sources de financement ont vu dans les méthodes de coopération de ces organismes un modèle d'association favorable à l'amélioration permanente des résultats de l'effort pour le développement.

Si les motifs de satisfaction reposent sur les fondements réels, de nouveaux progrès devront toutefois être accomplis dans l'avenir.

L'aide extérieure devra s'adapter et s'accroître afin de faire face aux besoins des pays sahéliens et des difficultés croissantes que pose pour leur développement l'évolution de l'environnement économique international. Je suis conscient que les déficits extérieurs croissants, résultant de la forte hausse du coût des importations de combustibles, des produits alimentaires et des biens d'équipement soumettent vos pays à de graves contraintes. Ils réduisent notamment l'aptitude de vos économies à financer les projets de développement qui leur sont nécessaires. A l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la majorité des pays de l'OCPD ont reconnu que les problèmes difficiles qu'avaient à résoudre les pays les plus pauvres exigeaient la croissance de l'aide extérieure.

L'aide devra être assouplie et adaptée à vos besoins dans le cadre d'accords contractuels. A cet égard, la concertation des efforts de tous les donateurs sous l'égide des gouvernements du Sahel revêt une importance particulière. Les efforts entrepris par le Cimod et par le Club du Sahel pour examiner ensemble les problèmes et les projets sectoriels dans les domaines critiques de la production alimentaire, de l'école, de l'habitat et de l'irrigation doivent être encouragés. Il faut espérer également que des rencontres nationales permettront de poursuivre la discussion engagée à l'échelon régional sur les dépenses récurrentes. Si cette concertation peut s'engager harmonieuse ent à l'échelon national, de nouveaux progrès pourront être accomplis.

Messieurs les Chefs d'Etat, les agences de coopération qui collaborent avec vous prennent à cœur la gravité de votre situation et les incertitudes qui pèsent sur votre avenir. Participer à la solution de vos problèmes est l'un des grands défis de notre temps. L'ONU continuera d'agir pour que ces pays membres soient prêts à le relever.

1.5.3. Message de Monsieur Moussa NGOM, Secrétaire Général de la C.E.E.

Monsieur le Président en Exercice de la Conférence des  
Chefs d'Etat

Messieurs les Présidents

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale

Monsieur le Premier Ministre

Messieurs les Membres du Gouvernement

Messieurs les Ministres

Excellences Messieurs les Ambassadeurs

Monsieur le Directeur Général de la FAO

Monsieur l'Administrateur du PNUD

Monsieur le Directeur Général de l'UNSO

Monsieur le Représentant de l'UNESCO

Monsieur le Représentant de la C.E.E

Madame la Représentante de l'O.C.D.E

Monsieur le Représentant de l'USAID

Monsieur le Représentant de l'OUA

Monsieur le Représentant de la BADEA

Monsieur le Représentant des Fonds Arabes

Messieurs les Experts

Mesdames, Messieurs

En prenant la parole à cette auguste Assemblée du Ve Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat du Comité Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, au nom du Secretariat Général de la Communauté de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), vous exprimer notre satisfaction devant le développement dynamique qui, d'année en année, confirme la capacité du CILSS à résoudre l'un des problèmes fondamentaux de notre sous-région : l'anéantissement de la sécheresse, de ses conséquences socio-économiques et alimentaires.

Je voudrais aussi, avec votre permission, Monsieur le Président remercier vivement Monsieur le Ministre Coordonnateur Monsieur Joao PEREIRA SILVA qui a bien voulu nous associer à cette importante réunion par une invitation spéciale à participer à cette conférence.

Notre présence parmi vous traduit notre solidarité à l'heure où d'importantes décisions vont être prises par cette Session, qui consacrera une fois encore la détermination de nos autorités supérieures à doter la sous-région d'instruments et d'actions qui l'affranchiront réellement ; elle traduit également notre désir constant et dynamique d'oeuvrer pour ce développement socio-économique harmonieux de notre sous-région afin que nos frères paysans (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) puissent disposer du minimum vital.

En effet, face à une situation internationale caractérisée par un blocage du développement de notre continent, notre ultime recours est le développement de la coopération Sud-Sud, cette coopération horizontale qui offre aux pays les moins avancés la possibilité de s'entraider et de parvenir à un développement économique et harmonieux dans le cadre d'organisations sous-régionales et régionales avec l'aide et l'assistance de la Communauté Internationale.

C'est ce qu'ont compris les Responsables du CILSS et de la CEAO qui s'acharnent depuis plusieurs années à instaurer une solide coopération entre les deux organisations pour en faire le tremplin d'une coopération Nord - Sud efficace, convaincus que c'est dans l'union que nous serons réalistes, que c'est au coude à coude que nous serons plus forts et que c'est dans la solidarité que nous serons écoutés, respectés et aidés.

A preuve, en dépit de la crise économique mondiale, la Communauté Internationale a accepté de financer la réalisation de nombreux projets conjoints reconnus stratégiques et vitaux pour chacun de nos Etats membres et pour la sous-région à la fois.

La coopération entre nos deux organisations s'inscrit dans un cadre à la fois naturel et nécessaire si l'on considère :

- la localisation de la CEAO à l'intérieur des frontières géographiques du CILSS ;
- la communauté de destin de populations de cette grande aire soudano-sahélienne, malgré les vicissitudes et en dépit des accidents de l'Histoire ;
- l'inestimable facteur du rapprochement que constitue la participation à l'acte de création du CILSS de cinq (5) des six (6) Etats membres de la CEAO.

Cette coopération ne s'impose-t-elle pas au demeurant aux dirigeants et responsables de ces deux Organisations ? En Effet, nées toutes deux en 1973, au moment même où la sécheresse couvrait le Sahel d'images dramatiques et déchirantes, le CILSS et la CEAO se sont inclinés à la fois devant les contraintes de la réalité et les exigences de l'interdépendance et de la complémentarité. Organisations d'intégration économique et Organisme sectoriel de développement, la CEAO et le CILSS se complètent à la fois dans leurs objectifs et dans la philosophie de leurs actions. Brièvement, on peut rappeler que les objectifs fondamentaux assignés aux deux Organisations sont :

C.E.A.O : favoriser le développement harmonisé et équilibré des activités économiques des Etats membres en vue de parvenir à une amélioration aussi rapide que possible du niveau de vie de leurs populations.

A ce titre, la CEAO met en oeuvre, tant au niveau international qu'au niveau régional, une politique active de coopération visant la promotion et le développement des économies des Etats membres notamment dans les domaines suivants :

- Agriculture
- Industrie
- Echanges commerciaux
- Transports et communications
- Formation.

C.I.L.S.S. : en particulier sensibiliser la communauté internationale, coordonner l'ensemble des actions menées contre la sécheresse et ses conséquences au niveau de la sous-région notamment par :

- le développement de la production vivrière en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire des pays du Sahel ;
- le reboisement et la lutte contre la désertification
- une politique de formation et de recherche visant à lutter contre les effets de la sécheresse.

Le CILSS apporte, à ce titre, une contribution considérable à l'amélioration du niveau de vie des populations qui constitue l'essentiel de l'objectif assigné à la CEAO dont cinq des six Etats membres sont également membres du CILSS.

La complémentarité des objectifs assignés à la CEAO et au CILSS a conduit les Instances supérieures des deux institutions spécialisées dans la sous-région à établir entre elles des rapports étroits de coopération pour éliminer la duplication des efforts et promouvoir la coordination, l'harmonisation et la rationalisation de leurs activités respectives et de leurs politiques et programmes de développement en faveur de leurs Etats membres.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer la réalisation de nombreux projets socio-économiques.

Permettez-moi de passer en revue les plus significatifs.

Au premier plan de notre coopération, on retiendra le projet conjoint des stocks nationaux et régionaux de sécurité alimentaire. Nous pensons et croyons fermement que ce projet doit se situer dans le cadre plus global de Plan Alimentaire de notre sous-région, intégrant la production des céréales des tubercules, des légumineuses, mais aussi et surtout, les légumes, cette composante alimentaire chargée d'équilibrer notre alimentation.

La CEAQ pour sa part entreprend une étude de production de semences de base de légumes qui comprend deux volets :

- le volet régional avec un centre communautaire à Baguineda, au Mali, aura pour rôle la production de semences de base de légumes.
- le volet national avec des centres nationaux de multiplication des semences de base produites à Baguineda; ces centres seront installés dans chacun de nos Etats membres.

Ce projet sera conjointement réalisé par la CEAQ (volet régional) et la Banque Ouest Africaine de Développement, BOAD (volet national). Nous serions très heureux d'associer notre partenaire privilégié (le CILSS) en intégrant les trois Etats non membres de la CEAQ, à l'étude de rentabilité que doit entreprendre très prochainement une équipe d'experts de la FAO.

Le second projet conjoint concerne les énergies renouvelables.

Le Centre Régional de Recherche et de Production en Energie Solaire (CRES) de Bamako apparaît comme un autre élément essentiel de cette coopération. Décidé par les Hautes Instances de la Communauté, voici un instrument qui, grâce à la production à l'échelle industrielle d'appareils répondant aux besoins des Etats membres aussi bien pour l'exhaure de l'eau que pour l'industrialisation de nos campagnes, établira une stratégie énergétique globale, gratuite à long terme, pour les huit pays du CILSS dont cinq appartiennent à la CEAQ. M'adressant à cette haute instance, je voudrais formuler le voeu que le "Solaire" prenne place aux côtés des programmes d'histoire, de mathématiques modernes ou de grammaire dans nos établissements scolaires primaires et secondaires. L'ère de l'énergie "pour rien" en Afrique est à ce prix.

C'est à ce prix que ce soleil et ce vent, cause de nos maux actuels seront prochainement les sources de notre développement lorsque leurs effets seront descendus dans nos cuisines, nos puits et nos champs sous formes de facteurs de production.

Le 3e projet conjoint concerne la satisfaction des besoins en eau des populations rurales, animales et végétales du Sahel. Un programme ambitieux, tendant à réaliser 2634 ouvrages (puits et forages), pour un montant total de 15 milliards de francs CFA, vient d'être couvert par nos partenaires qui sont :

- la Banque Africaine de Développement, le Fonds Koweitien, la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, la Caisse Centrale de Coopération Economique et le Fonds d'Aide et de Coopération de la République Française, le Programmes Nations-Unies pour le Développement, la Banque Islamique de Développement.

Je suis persuadé que nous détenons avec ce programme, une opération test pour un autre programme CILSS qui désahéliserait davantage nos pays et assurerait cette survie que nous recherchons pour nos populations sahéliennes qu'elles soient humaines, animales ou végétales.

D'une manière générale dans le domaine du développement rural, la CEAÖ a choisi de concentrer ses priorités sur les objectifs-cibles qui sont :

- en amont de la production, l'amélioration de la productivité et des facteurs de production.
- en aval, <sup>la</sup> rationalisation de la commercialisation des produits primaires.

Les autres actions et études en cours s'orientent essentiellement vers l'amélioration des ressources humaines par la création d'institutions de formation de spécialistes en pêche maritime, continentale ou piscicole, secteurs déficitaires dans tous nos Etats, en mines et géologie, en industries textiles, en gestion qui sont tous des secteurs déficitaires de nos différents Etats membres.

C'est là en outre une autre priorité d'autosuffisance qui devrait cohabiter avec l'autosuffisance alimentaire. En effet, la formation des hommes, des cadres compétents pour prendre en main la production, la transformation, la distribution de nos ressources minières, agricoles et halieutiques y compris nos maigres ressources financières est aussi une autre priorité si nous voulons être à même d'exploiter et de transformer sur place par nous même, pour satisfaire nos besoins et échapper à la détérioration des termes de l'échange.

C'est le lieu d'exprimer à votre auguste Assemblée une réflexion toute personnelle qui devrait constituer l'objectif politique immédiat de votre conférence, à savoir l'engagement politique d'adopter un prix rémunérateur à la production, première mesure inter états de lutte contre la détérioration du pouvoir d'achat du producteur sahélien.

En effet, toutes les mesures et programmes d'aide, toutes les actions d'amélioration des facteurs de production alimentaire, risquent d'être vaines si la première incitation de production n'est pas satisfaite, c'est à dire si le paysan n'est pas assuré de vendre sa production à un prix incitatrice, c'est-à-dire à un prix de revient aussi juste que celui auquel il satisfait ses besoins en produits manufacturés.

S'agissant de la coopération matérielle entre le CILSS et la CEAO, je voudrais réitérer ma proposition faite depuis Banjul à l'occasion de la 15è Session du Conseil des Ministres.

La CEAO dispose dans chacun de ses Etats membres, d'une structure nationale connue sous les noms de cellule nationale CEAO ou Comité CEAO, destinée à assurer le suivi de nos actions au niveau local. Ces structures ont fait la preuve de leur nécessité quant à la réalisation des objectifs de la Communauté. Dans le cadre du renforcement de notre coopération qui se veut déjà exemplaire, nous sommes disposés à exploiter ensemble ces cellules afin que le CILSS puisse dynamiser ses efforts déjà remarquables dans nos cinq Etats communs.

En agissant ainsi, les autorités de la Communauté veulent réaffirmer qu'elles ont toujours considéré leurs instruments d'intégration comme un patrimoine de la sous-région toute entière, et des organisations chargées de promouvoir son développement.

Enfin, nos deux Organisations viennent d'arrêter les conditions de fusion de leur deux programmes d'inventaire du potentiel scientifique et technologique de leurs Etats membres, une opération financée par l'UNESCO qui couvre les neuf Etats membres du CILSS et de la CEAO. Une concertation entre le conseiller principal de l'UNESCO auprès de la CEAO et les experts de l'Institut du Sahel viennent d'arrêter à Ouagadougou le 15 Janvier dernier les modalités de partage des tâches à accomplir et des recherches des ressources supplémentaires nécessaires à la bonne exécution du programme.

Monsieur le Ministre Coordonnateur, l'analyse des différents dossiers soumis à l'attention de la conférence, confirme sans ~~aucun doute~~ complaisance que sous votre conduite intelligente, le CILSS a fait d'énormes progrès. Acceptez Monsieur le Ministre toute notre gratitude et nos sincères félicitations pour ce mandat bien rempli.

En ce début d'année 1982, au lendemain d'un hivernage moins mauvais, l'espoir d'une dignité retrouvée, d'un repas quotidien assuré au delà de la survie, permet d'envisager une production et une productivité plus accrues. Si, au delà des difficultés administratives, l'aide et la production sont solidialement organisées de manière à mobiliser les financements nécessaires, à produire suffisamment et à stocker le surplus, le CILSS sera un symbole pour l'Afrique et la Communauté Internationale de conscientisation et de capacité de mobilisation pour un dialogue Nord-Sud effectif et opérationnel.

Alors on pourra, comme l'avait annoncé votre Secrétaire Exécutif Mon frère Seck Mame N'DIACK, Sahélien de sang et de cœur, nous pourrons avec lui lancer le pari que le Sahel sera vert. La vie reviendra au Sahel, et le phénomène sahel ne sera pas structurel parce que ses habitants oeuvreront dans la solidarité, la fraternité et la paix, dans la coopération internationale généreuse et efficace parce que l'on aura transformé les villes et les campagnes, l'on aura ramené la vie dans cette partie du continent Africain.

Messieurs les Présidents,

La place que l'assistance internationale occupe dans notre lutte commune, la présence effective à cette réunion des responsables supérieurs des institutions des Nations-Unies (FAO, PNUD, UNSO), des Communautés Européennes, de l'OCDE, de la BADEA et des Fonds Arabes qu'elle représente, de l'USAID, est le plus édifiant témoignage de la solidarité internationale et de l'amitié des peuples et des pays qu'ils représentent. Leur aide prouve qu'ils font du problème sahélien, une

composante de l'avenir de l'humanité. Qu'ils en soient remerciés, et qu'ils continuent à nous apporter leur aide ; c'est cela le véritable dialogue Nord-Sud.

Quant au peuple et au Gouvernement de la République du Cap-Vert, au nom de la CEAO, j'adresse à Son Excellence Le Président Aristide PEREIRA, Secrétaire Général du Parti Africain pour l'Indépendance du Cap-Vert, (PAICV) ce parti qui a fait la fierté de toute l'Afrique de l'Ouest, les sentiments de reconnaissance et de gratitude pour l'accueil africain et fraternel dont ma délégation a fait l'objet.

Messieurs les Présidents,

Avec des sentiments déférants de dévouement à la cause sahélienne, la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest souhaite plein succès à votre conférence.

Après la lecture des messages, la séance est suspendue et le Président TRAORE annonce qu'elle sera reprise à huis-clos, l'après-midi à 16 heures dans une salle de réunion à l'Hôtel Praia-Clar.

---

2 - L'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

Le 23 janvier 1982, à 16 heures, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ou leurs représentants, entourés de leurs ministres, se réunissent à huis-clos dans la salle de conférence de l'Hôtel Praia-Clar pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour de leur 5ème session ordinaire.

Le Président MESSA TRAORE donne d'abord la parole à Monsieur Joso Vercira Silva, ministre du Développement rural du Cap-Vert, ministre coordonnateur du CINSE pour la présentation de son rapport.

2.1. Rapport du Ministre Coordonnateur :

Excellences,

Huit ans se sont écoulés depuis la création du Comité International de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. Né pour faire face à une situation difficile, le CILSS a démontré que la volonté, le courage et la générosité des hommes pouvaient vaincre la fatalité. Il a travaillé aussi dans les faits la solidarité dont sont capables les populations sahéliennes, les pays et la Communauté Internationale.

Excellences,

C'est lors de la quatrième Conférence des Chefs d'Etat et du Gouvernement tenue à Ouagadougou les 14 et 15 janvier 1980 que vous avez confié les tâches de Ministre Coordonnateur du CILSS au Ministre du Développement Rural du Cap-Vert, pour les années 1980 et 1981.

Au terme de ce mandat, permettez moi Excellences de vous remercier encore une fois pour l'honneur que vous m'avez fait en me désignant à ces fonctions importantes, et par delà ma personne à mon pays.

Dans ce rapport, j'envisagerai d'abord le Programme de Première Génération (PPG) du CILSS en vous faisant l'économie de ce qu'il représente et de son état d'avancement au terme de cette biennie 1980-1981. Ensuite je traiterai des activités du Secrétariat exécutif liées à ce Programme. La troisième partie de ce rapport est relative à l'évolution des deux Institutions spécialisées du CILSS, l'Institut du Sahel et le Centre CRHYSAT.

Enfin, je vous rendrai compte des résultats de nos travaux au 166<sup>e</sup> Session Ordinaire du Conseil des ministres.

I. Programme de Première Génération

1.1. Rappel

Le Programme de Première Génération est lié aux activités du CIS du Sahel, Institution informelle créée en mars 1970 à Dakar et dont le siège est à Paris. En effet, c'est lors de cette réunion constitutive de Dakar que les pays membres du CILSS, leurs partenaires de l'OCDE, et

certaines Organisations Internationales ont conclu à la nécessité de créer le Groupe de Travail qui fut chargé d'élaborer une stratégie de développement à moyen et à long terme des pays membres du CILSS.

C'est ainsi que des groupes de travail sectoriels composés de Sahéliens et de non Sahéliens ont été chargés de l'élaboration de projets. Autres projets ont été choisis dans le Compendium de Ouagadougou en fonction des orientations stratégiques. C'est l'ensemble de ces projets retenus à la réunion du Groupe de travail tenue à Ouagadougou du 26 au 30 juin 1976 qui constitue le Programme de Première Génération.

Les projets de ce programme au nombre de 512 étaient évalués pour un montant de 3,056 milliards de dollars U.U. pour la période 1976/1980 (estimation Avril 1977). La 36<sup>e</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a érigé ce Programme de Première Génération (PPG) en unique plateforme d'action du CILSS pour la période quinquennale 1976/1980. Le Secrétaire du CILSS a été mandaté pour en suivre la réalisation.

#### 1.2. Etat de financement du Programme de Première Génération (P.P.G.)

Depuis les deux (2) années écoulées les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel ont continué à accentuer leurs efforts pour la sensibilisation de la Communauté Internationale et la mobilisation des fonds nécessaires au financement des projets du Programme de Première Génération. Réévalué en 1980, le coût de ce programme est passé de 3,056 milliards de dollars U.U. en 1977 à 4,18 milliards de dollars à cause de l'inflation et les effets de l'érosion monétaire. Les financements acquis au 30 Novembre 1981 représentent 81% du coût total initial soit 60% du coût réévalué. Le montant des engagements formels de financement s'élève à 2,495 milliards de dollars. La répartition par secteur et par pays est donnée dans le tableau ci-après.

TABLEAU N° 3 : APPAREILS DE FINANCEMENT ET D'EXPLOITATION DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT  
(données partielles pour 1981 - mise à jour au 10 novembre 1981)

TABLEAU 1 : FONDS DONNÉS EN MILLES DOLLARS US (WITH ONLY PARTIAL DATA FOR 1981)

PAYS	en milliers de \$ US in thousands US \$									TOTAL SECTEURS
	C.-O.-Vend	Gambie	Haute Volta	Mali	Surint. Unie	Niger	Sénégal	Tchad	Régional	
Cultures pluviales Irrigated agriculture	6,910	14,100	4,054	44,412	6,211	35,700	36,400	40,504	300	314,392
Cultures irriguées Irrigated agriculture	16,610	1,300	8,800	203,442	150,000	90,550	111,511	30,529	-	656,531
Hydraulique villageoise et pastorale/Village and pastoral hydraulics	10,510	6,210	22,245	40,613	9,311	12,225	36,152	5,608	57	145,358
Elevage/Livestock	2,350	2,266	42,647	44,351	30,112	35,172	18,751	3,350	7,733	229,072
Pêches/Fisheries	11,970	3,219	751	7,404	6,121	350	4,701	1,261	302	83,559
Protection des Végétaux Vegetables protection	1,030	1,615	4,900	2,549	153	30,070	11,344	100	33,590	56,105
Ecol/Forêts-Ecology/Forestry	24,030	3,720	49,306	33,115	1,177	6,675	43,406	-	1,052	178,030
Commercialisation Commerce-marketing-stockage	-	556	-	17,633	14,221	7,240	6,591	1,530	370	51,536
Transports et Infrastructures Transportation and infra structure	10,1	31,409	96,792	132,301	30,511	52,100	16,751	40,297	1,849	523,634
Ressources humaines Human Resources	6,030	7,017	75,169	36,152	17,375	34,259	45,371	19,336	4,062	246,350
TOTAL	10,243	33,562	534,127	756,665	310,171	281,720	310,211	121,533	49,300	2,495,205

## 2. Activités du Secrétaire Exécutif du CEMI

Dans les activités du Secrétaire Exécutif liées à la mise en œuvre du programme de Première Génération, les équipes sectorielles de celui-ci et du Club du Sahel ont mené des activités intensives au cours de cette biennie écoulée.

### 2.1. L'équipe de la Production végétale et de l'Hydraulique villageoise et pastorale a poursuivi ses réflexions sur les problèmes de productions agricoles et d'approvisionnement et du milieu rural dans les pays membres du CEMI.

Les actions d'intervention ont porté d'abord sur la sécurité alimentaire dans les Etats membres du CEMI, en mettant l'accent sur la réalisation des stocks de sécurité, l'élaboration des plans d'entretien nationaux et la réflexion régionale en matière de politiques de prix et d'échange internationale des céréales.

Dans le domaine des stocks de sécurité alimentaire, l'étude de la préférabilité qui a suivi les Conseils des ministres du 22/12/77 précédant la 4<sup>e</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Ouagadougou les 14 et 15 janvier 1980, avait proposé quatre options. Au cours de cette dernière, l'option n° 3 avait été adoptée. Elle suggérait la création de stocks nationaux gérés par les Etats et de stocks régionaux, propriétés collective de l'ensemble des Etats et complémentaires aux premiers.

L'étude de factibilité qui en a déboulé et qui a été réalisée par une équipe CEMI/FAO au cours de l'année 1980 a été adoptée dans ses grandes lignes. Elle a été complétée en 1981 par des annexes relatives aux aspects productif et analyse financière, compte tenu de l'importance de ces problèmes.

Cette étude a établi la localisation et la taille des stocks de sécurité alimentaire régionaux et nationaux. Elle a étudié la manière d'utiliser ces réserves par l'intermédiaire des circuits commerciaux céréaliers ordinaires et a défini les incidences économiques, juridiques et institutionnelles ainsi que l'organisation régionale requise.

Enfin elle a proposé un programme de mise en œuvre par la présente convention de projets de financement. Il s'agira de réaliser dans les huit (8) mois du CELSS une capacité d'entreposage supplémentaire de 120 000 tonnes pour la sécurité alimentaire nationale et de confier aux Offices nationaux de céréales la gestion des stocks nationaux.

La constitution des stocks régionaux de sécurité alimentaire nécessitera 112 500 tonnes qui seront localisées en cinq points : BURKINA, NIGER, MALI, THIERS et NOUAKCHOT. La propriété et la gestion de ces stocks seront confiées au CELSS par l'intermédiaire d'une unité administrative à créer : la Division céréalière régionale (D.C.R.).

Les fonctions et les tâches de la D.C.R. impliquent une révision de la Convention du CELSS. En effet, le CELSS, créé initialement comme un organisme de concertation, n'est pas à même, sur la base des conditions actuelles, de faire face à ces nouvelles attributions.

Parmi les points qui pourront constituer le cadre des nouvelles structures il faut en retenir deux, très importants. Le premier concerne la responsabilité financière des Etats pour le remboursement des emprunts qui seront contractés par le CELSS au nom des Etats. Elle serait du type "solidarité solidaire" donc d'engagement collectif contrairement au type de la propriété publique multinationale retenue. Le deuxième concerne l'endembelement de la Convention révisée du CELSS adoptée par la 3<sup>e</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Conjul, octobre 1977).

Un dossier a été préparé à cet effet. Les propositions qu'il contient visent à doter le CELSS d'un pouvoir décisionnel que ne lui confère pas la convention actuelle.

L'importance de ce projet sur les stocks de sécurité alimentaire national et régional requiert une mobilisation de nos efforts pour sa réalisation rapide. En effet sa réalisation est devenue nécessaire en raison de la vulnérabilité chronique des pays membres du CELSS aux aléas climatiques, créant des vulnérabilités alimentaires à court ou moyen terme, ou plus des autres plus spécifiques.

D'ailleurs l'analyse financière de l'étude démontre l'urgence nécessaire de réalisation de ce projet en examinant en détail ce qui serait la situation "avec projet" ou "sans projet". Il ressort qu'après une période de dix (10) ans le système de sécurité alimentaire coûterait, aux limites (3) pays sahéliens, 1,67 milliards de dollars U.S. soit 220 milliards de F.CFA de moins "avec le projet" que "sans projet" soit 1,3 milliards de F.CFA d'économie en moyenne par an au prix de 1980.

En ce qui concerne l'élaboration des plans alimentaires nationaux qui entrent dans la sécurité alimentaire, des actions d'appui ont été programmées dans les pays du GILSS au cours de cette biennale et qui ont aidé en même temps à la mise en œuvre de politiques céréalières plus cohérentes au niveau national.

Quant à la réflexion régionale en matière de politique de prix et d'échange interzone des céréales, les Etats ont été informés de la nécessité de tenir une réunion spécifique sur cette question. Cette réunion viserait à une certaine harmonisation des politiques de prix des produits de première nécessité à court terme et à une harmonisation générale de toutes les spéculations agricoles pratiquées dans les Etats membres.

Ensuite les actions d'intervention de cette équipe ont porté sur :

= l'atelier sur l'intensification des cultures pluviales dans les pays du GILSS organisé à Bamako, au Mali, du 12 au 14 Mai 1981. Le principal objectif de ce colloque était de contribuer à l'identification précise des contraintes à l'intensification des cultures pluviales et de proposer les axes de réponses possibles aux problèmes posés. Les conclusions des travaux recommandent de favoriser par tous les moyens, la réflexion et l'analyse permanente/du milieu en évolution grâce à la mise en œuvre d'un suivi-évaluation et d'un bilan de projets et d'actions antérieures ; ceci devant conduire à l'élaboration et l'application d'outils d'évaluation et d'outils adaptés.

= l'atelier-programme des cultures irriguées qui a donné lieu à une réunion tenue à Dakar en Mai 1980. La réflexion sur l'avenir des cultures irriguées s'est poursuivie dans le cadre des activités de l'équipe chargée des productions végétales. Ainsi les responsables sahéliens et experts de la Communauté Internationale ont examiné ensemble les réalisations, les difficultés, l'état de préparation d'un programme dit de deuxième génération

Devant la modicité des progrès réalisés en matière de production par rapport aux objectifs de la stratégie d'auto-suffisance notre Conseil a convenu de mettre en œuvre les conclusions de cette réunion de Dakar.

Une des principales conclusions de la réunion a été la nécessité d'insensibiliser les actions pour accroître l'aide au financement des projets de cultures irriguées.

Malheureusement le caractère prioritaire de ces projets d'irrigation ne semble pas susciter chez nos partenaires de l'A.D.I. le large consensus qu'on était en droit d'espérer d'eux. En effet les voies de financement de milliers de fonds parmi ceux-là mêmes qui ont adopté notre plan continuent, avec des arguments divers mais qui ont en commun de ne vouloir tous techniques, de différer le financement des opérations visant à la maîtrise de l'eau alors que, de toute évidence, cette maîtrise constitue le seul moyen de libérer nos populations des effets néfastes des aléas climatiques sur la production agricole. J'ai envoi en mémoire les mots de Son Excellence Daouda Kairaba J.P. à ce sujet à Ouagadougou que le Sahel n'a d'autre solution pour réduire sa dépendance alimentaire que de maîtriser ces milliards de m<sup>3</sup> d'eau qui se perdent à la mer tous les ans à partir de nos fleuves.

Cette conviction unanimement partagée par tous les sahéliens devrait nous conduire à faire comprendre explicitement à nos partenaires que s'il lui faut choisir entre l'auto-suffisance alimentaire que nous lui apporter la maîtrise de l'eau et les problèmes de tous ordres qui pourront accompagner celle-ci - qu'ils soient liés à la gestion technique et financière des ouvrages, ou aux menaces sur l'environnement qu'ils posent et lui, ou dans les zones concernées par ces ouvrages. Le Sahel choisit sans appel l'auto-suffisance alimentaire. Ce choix nous paraît être le plus fondé qu'à l'heure actuelle il s'est rien qui indique vraiment que ces problèmes, et d'autres similaires évoqués pour différer le financement de nos projets d'irrigation, revêtiront l'acuité et l'ampleur qu'ils pourront trouver dès à présent.

\* au centre des activités d'hydraulique villageoise et pastorale, dans le cadre du le projet d'appui aux Directions nationales d'hydraulique des deux membres du CNUCC, visant la mise en place d'une gestion rationnelle de l'eau. Son financement a été assuré par le T.D.C et le P.C pour un montant de 54 millions de F.CFA...

Par ailleurs un programme d'hydraulique ayant pour objectif l'amélioration de l'agro révisionnement en eau du milieu rural dans les pays du Sahel et financé par le Comité de Solidarité Islamique pour un montant de 160 millions de dollars U.S. soit 43.740 milliards de F.C.I. environ va bientôt démarre.

Le corps pour l'alimentation.

Les projets préparés dans le cadre de cette organisation n'ont jusqu'à présent pas trouvé de financement. A la demande de certains bailleurs de fonds on a procédé à une reformulation des projets-test. Des documents finalisés ont été soumis aux donateurs en vue d'une prochaine réunion de concertation.

2. . . Le secteur Elevage : à la 12<sup>e</sup> session Ordinaire du Conseil des ministres tenue à Ouagadougou en janvier 1980, l'accent a été mis sur la nécessité d'une action urgente dans les secteurs de l'hydraulique villageoise et pastorale, la gestion des pâturages et l'amélioration des parcours qui représentent le vrai goulet d'étranglement dans les échanges.

C'est dans ce sens que les experts de l'Institut Elevage du Burkina ont examiné, lors de la réunion de 5.110 du 10 au 21 mars 1980, le dossier sur "Les éléments de stratégie de développement de l'Elevage dans les pays du Sahel", (la santé animale, la commercialisation, l'information et les communications) qu'ils ont soumis ensuite avec leurs recommandations à notre 13<sup>e</sup> Conseil.

Ce secteur qui constitue l'une des activités économiques essentielles de nos pays connaît comme celui des Pêches, des difficultés pour la mise en œuvre de son programme à cause du peu de manifestation d'intérêt des bailleurs de fonds qui le trouvent particulièrement difficile.

Comprendre l'Elevage constitue l'un des secteurs-clés des économies des pays sahariens, il est évident que le financement de son programme est essentiel et doit être recherché.

#### 2.3. Le secteur pêches :

L'équipe pêche a consacré ses activités à la reformulation du "Projet régional de formation en matière de pêche continentale" mis en place pour tenir compte de la coopération instaurée avec la C. I. E. qui a, quant à elle, un projet "d'Institut supérieur des Sciences et Techniques halieutiques" de Noundhibou. Ce projet qui n'avait pas eu de un accueil favorable de la part des donneurs pourrait être un volet de l'Institut de Noundhibou et deviendrait un centre de spécialisation en pêche continentale et aquaculture.

Des actions d'analyse et de programmation du secteur des pêches sont entreprises pour identifier les principaux contraintes et sensibiliser la Communauté Internationale pour accroître le financement de ce secteur qui, comme l'élevage, joue un rôle fondamental dans l'alimentation des populations sahéliennes.

#### 2.4. Ecologie-Forêts et Ressources énergétiques

La mise en œuvre du plan de lutte contre la désertification dans les pays membres du CILSS visent la satisfaction des besoins des populations sahéliennes en produits forestiers se poursuit activement. Au cours de la biennie écoulée, les progrès du plan ont été réalisés.

Les activités étaient axées sur :

- l'établissement des bilans pourrains les pays
- la lutte contre la dégradation des sols
- le développement des cultures fourragères
- la mise en œuvre d'une stratégie de l'énergie dans le Sahel.

#### 2.5. Les Ressources Humaines

Pour parvenir à une plus grande cohérence des programmes et mieux articuler les projets de formation, communication et santé aux objectifs du CILSS, il a été entrepris une réflexion sur le rôle et la place du développement des ressources humaines au Sahel. Les premières conclusions ont déjà fait l'objet de publications et la réflexion sera poursuivie au cours de ces deux (2) années écoulées sur :

- la formation dans les projets de production
- le secteur informel dans les centres secondaires du Sahel.

- la participation des populations dans les projets de canaux irrigués
- les réformes du système éducatif primaire dans le Sahel.

Les rapports sur ces différents points seront prêts dans le premier trimestre 1982.

Il faut enfin souligner que l'Unité des Ressources humaines, en plus de ces études et recherches qui doivent contribuer à affiner la stratégie, développe des actions d'appui aux études sectorielles. Même temps elle intensifie la recherche du financement de son propre programme.

#### 2.6. Transport et Infrastructures

La construction et l'entretien des routes constituent les actions poursuivies par l'équipe Transports et Infrastructures. Il a été mis depuis les deux années écoulées sur la réalisation du programme de construction et d'entretien des routes secondaires entrepris dans le cadre régional UMSO/CILS<sup>1</sup>. La réflexion sur un éventuel reemboursement du marché sahélien résultant de l'implantation d'un axe de transport Dakar-Est-Ouest (la voie ferrée trans-sahélienne, grâce à une interconnection des voies ferrées existantes qui permettrait de relier Dakar à Niamey et même au-delà de la capitale nigérienne) s'est poursuivie.

L'élaboration du plan de transport de l'aide alimentaire d'urgence effectuée en collaboration étroite avec l'ONU (C.I.D.) a été finalisée par la T.O. Il est recommandé dans un document que le Sahel procéde à un examen complet du degré de mobilité et du bon fonctionnement du système de transports sur les réseaux routiers secondaires reliant les centres de stockage nationaux entre eux et avec d'autres centres.

C'est dans ce sens qu'un projet de renforcement des capacités nationales de planification des transports au Sahel a été élaboré et soumis aux sources de financement.

#### 2.7. Planification

La nécessité de renforcer la capacité des Etats membres du G.S. dans le domaine de la programmation, de la gestion et de l'analyse des projets avait été soulignée lors de la 11<sup>e</sup> Conférence du G.S. au Sahel. C'est pour répondre à cette préoccupation qu'une cellule de coordination a été mise en place au Secrétariat exécutif en 1980.

Cette Unité d'Classification a entrepris une importante étude sur les charges récurrentes des projets de développement avec le concours du Club du Marché. Un colloque tenu à Ouagadougou du 10 au 14 juillet 1978 a étudié les conclusions de l'étude et a fait des recommandations pertinentes. Avec leur renforcement, les Comités nationaux du CILSS déjà existants devraient constituer de véritables courroies de transmission entre le Secrétariat Exécutif et les Etats membres. Malheureusement ces structures n'ont pas encore été opérationnelles, malgré les appels répétés du Comité des Ministres et les nombreuses démarches effectuées auprès de la Communauté Internationale. Cependant la réunion du 1er au 2 décembre 1978 entre le Secrétariat du CILSS et les sources de financement laisse entrevoir une lueur d'espoir. En effet, certains de nos partenaires ont fait des propositions concrètes et sont prêts à financer des projets ayant pour cadre chaque Etat membre et pour objet de mieux encadrer dans chaque réalité nationale l'action du CILSS. Ces partenaires ont répondu le peu d'intérêt qu'ils portent au financement de structures administratives, tels que les Secrétariats permanents des Comités nationaux du CILSS. La préparation rapide de ces projets permettra certainement d'améliorer notre approche des Comités nationaux du CILSS avec celle de nos différents partenaires.

#### 2.8. Le programme de protection des cultures et récoltes

Le programme CILSS de protection des végétaux comprend plusieurs composantes et son exécution était prévue durant la période 1977-1980. 68,5 millions de \$ (DU) soit 80 millions aux prix actuels. Si certaines composantes ont trouvé un financement et ont démarré, d'autres sont toujours en négociation. Parmi les composantes en cours d'exécution, on note :

##### - l'Annexe A

Financée à travers l'aide bilatérale (notamment USID, Suisse, etc.) celle concerne le renforcement des services nationaux de protection des végétaux.

- l'Annexe B

Concernant "la lutte intégrée contre les onagres des rizières et cultures dans le Sahel" qui constitue le plus important des volets du programme. Le financement de ce projet a été assuré par l'UNDP qui a alloué au CTIAS une subvention de 25,200 millions de dollars U.S. pour la période 1974-1983. Ce projet est en cours d'exécution sauf au Nigéria. Le problème de la Gambie a trouvé une solution heureuse et le démarcage du projet est auvercé. Une mission d'évaluation a recommandé la prolongation du projet jusqu'en 1985. Le complément de financement est attendu de l'UNDP et d'autres donateurs dont la France.

- l'Annexe C

"Lutte antiacridienne régionale" grâce à l'intervention du FAO et l'aide de l'ICID et de l'ICIM chargées conjointement de l'administration du projet. Une requête a été faite, au FAO le projet étant à terme, pour la financement d'une phase complémentaire de deux (2) ans d'un montant de 1,200 millions de dollars U.S.

- l'Annexe D

"Lutte contre les oiseaux granivores" grâce au FAO. Cette demande comprend deux (2) projets ; le projet 01 contre les oiseaux granivores qui arrive à terme en décembre 1981, pour un montant de 1,600 millions de dollars U.S. Une requête pour le financement d'une phase complémentaire de neuf (9) mois a été préparée compte tenu des retards enregistrés au cours du projet ; le projet 02 FAO relatif à la protection des cultures contre les oiseaux granivores en Afrique de l'Ouest (projet régional 01/02) d'un montant de 2,500 millions de dollars U.S pour la période 1982-1983. Il démarrera en juin 1982.

- l'Annexe GI

Il est relative à la formation. Le volet 3 (formation des fonctionnaires supérieurs et de laboratoires) est en cours à l'Université Ahmadou Bello de Zaria au Nigéria, à l'IUT de Dakar et l'INDR de Niamey qui sont financés par les Pays-Bas.

Les composantes en cours de négociation sont les suivantes :

- l'Annexe E

Elle concerne la "protection des denrées stockées". Une requête a été faite à la République Fédérale Allemande (RFA).

- l'Annexe F

Elle concerne la lutte contre les rongeurs. Là, également, une requête a été faite à la RFA.

- l'Annexe GII

Elle est relative à l'information en matière de protection des végétaux. Des contacts sont en cours avec la FAO.

A propos de ce programme il faut cependant signaler les nombreuses difficultés enregistrées ces derniers mois pour ce qui est de l'Annexe B "lutte contre les maladies des principales cultures dans le monde". Cette annexe constitue la plus importante des composantes du programme à un double titre : d'abord par le montant du financement qu'elle nécessite et qui est d'environ 26 millions de \$ pour la période 1976-1980, et ensuite parce qu'elle est exécutée directement par le GATT à la différence des autres composantes du programme dont l'exécution a été confiée aux FAO ou à d'autres organisations intergouvernementales et internationales.

Il se trouve que le déroulement du projet a beaucoup confirmé la rigidité des règles et procédures de l'OMS/FAO qui en est le "fond" de l'ONU. Ainsi certains pays membres de l'Organisation ont été générés injustement pour des considérations l'ordre administratif alors que c'étaient les conditions techniques à un débarquement du projet étaient réunies.

Il se trouve également que, du fait de son importance, le projet ne peut manquer de susciter des querelles-mains au court visant à modifier ou non la responsabilité de son exécution pour la confier à d'autres organisations. Tel n'est pas, fort heureusement, le cas avec l'OMS/FAO qui, avec la FAO qui récemment encore, à l'occasion de la réunion tripartite FAO/OMS/WHO/FAO, ont réaffirmé leur souhait de voir le projet exécuté par le GATT.



Le programme de formation a été aussi l'un des éléments les plus essentiels des nombreux besoins des pays. C'est ainsi qu'il a été élaboré en tenant compte à la fois de la nécessité de renforcer les structures existantes et celle de mettre à la disposition des cadres supérieurs et des techniciens capables de concevoir et de gérer les activités de lutte contre la désertification et de développement dans les pays subdésertiques. Ce programme s'articule autour du triptyque : octroi de bourses, mise en œuvre de projets régionaux de formation et réalisation d'un programme de formation de courte durée. Dans ce domaine, le volet du projet régional de formation en éco-gestion pastoral intégrée (formation de cadres supérieurs) et les volets B et C du projet de formation pour la protection des végétaux des pays membres du W.F.D (formation de techniciens supérieurs de laboratoire et en protection des végétaux) ont commencé leur débute d'exécution.

Cette mise en œuvre a été réalisée en collaboration avec l'UNDP et grâce au financement respectif du W.F.D et de l'UNDP d'une part et du gouvernement royal des Pays-Bas d'autre part.

Dans le cadre du programme de recherche sont des projets mis à un démarrage concret. Il en est ainsi pour :

- le projet régional d'amélioration des mils, sorgho, millet et canne à sucre, grâce au financement du W.F.D pour le volet "Renforcement des structures de recherche".
- le projet "lutte intégrée contre les démines des cultures vivrières dans le Sahel" qui comprend huit (8) composantes nationales et une sous-régionale, grâce au financement de l'UNDP. Pour améliorer le fonctionnement de cette composante sous-régionale, notre M.R. Conseil a été demandé que la gestion administrative et financière soit transférée au siège de l'UNDP de Coordination Technique Régionale (UNDP) à Dakar.
- le projet de création d'une cellule "écologie-environnement" grâce au financement UNDP pour un montant de 109.100 dollars EU. La mise en place est en cours.
- le projet de recherches socio-économiques et développement. Il comporte plusieurs volets nationaux et régionaux dont les activités sont en cours grâce à un financement de l'UNDP.

Le but de cette phase de formation scientifique et technique, la 3<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> débarquement du Réseau Sahélien d'information et de documentations scientifiques et techniques (RS 3<sup>e</sup>), a permis la réalisation de certaines actions suivantes :

- la mise au point d'une méthodologie commune de traitement des documents ;
- la formation des équipes scientifiques de l'Institution ;
- le renforcement de l'école des bibliothécaires, archivistes et documentalistes de l'Université de Dakar ;
- la mise en place du système de document tenu de l'Institut de Dakar, etc....

D'autres actions sont prévues au cours de cette phase de débarquement qui verra sa périodicité prolongée de 10 mois pour permettre une bonne continuation du RS 3<sup>e</sup>.

Les autres activités en cours sont le service questions-réponses du RS 3<sup>e</sup> grâce à la RDC et la mise en informatique du potentiel scientifique et technique des Etats membres du Réseau. Ce potentiel a été acquis auprès du Canada et de l'UNDP.

Grâce au soutien des services de financement et à la coopération des organismes nationaux sahéliens et des organismes sous-régionaux (S ECRIN, ECOWAS, INT, etc...), l'Institut de Dakar a pu réaliser une partie de son programme d'activités.

Malheureusement, malgré l'effort dans la recherche de financement des projets, il faut également signaler que l'Institut a connu cette année un problème institutionnel sérieux. En effet, pour des raisons de désaccord entre les organes et buts, il n'a pas pu se réunir. De ce fait, malgré la publication d'un avis de vacance de poste du Directeur de l'Institut, les candidatures recueillies auprès des Etats membres n'ont pu être examinées par le Conseil d'administration.





La seconde raison est que, en dépit de sa jeunesse et des problèmes de démarrage qu'il connaît, le Centre Agrhymet suscite déjà un certain nombre de convoitises de la part de certains pays non membres du CILSS qui y envoient leurs étudiants.

La troisième raison qui ne paraît la plus fondamentale est que le caractère schélien que nous voulons porter au Centre risque de s'altérer si la disproportion actuelle entre les moyens attendus de la Communauté internationale (1 milliard) et ceux attendus des pays membres du CILSS (60 millions) devrait se poursuivre. Il est clair en effet que si le CILSS ne se donne pas les moyens d'honorer les dispositions privilégiées dans l'accord modifié CILSS/0.1, ceux-ci seront fournis par la Communauté internationale qui, dès lors, pourra être tentée sinon de dicter au volontariat du moins de faire privilégié sa logique qui ne coïncide pas nécessairement avec celle des pays du CILSS. Les divergences d'interprétation qui se sont fait jour au sujet de la budgétisation des recettes générées par les rélévations sur les bourses des étudiants du Centre, les intérêts divergents à propos de l'aménagement du terrain du Centre pour ne citer que deux exemples récents témoignent largement des risques d'altération de la coloration schélien que notre organisation s'est attachée à donner à programme Agrhymet et au Centre Agrhymet de Niamey qui en est le nom.

Ces résultats obtenus sont la conséquence d'une concertation permanente avec nos partenaires de la Communauté internationale. Ils traduisent aussi le rôle important joué par le CILSS dans la coopération internationale et régionale.

Au cours de cette biennie écoulée, les efforts déployés dans le cadre de la coopération avec la Communauté internationale ont visé à améliorer nos rapports déjà existants avec nos partenaires habituels et à élargir ce cadre à différents pays et organismes donateurs. C'est pourquoi, il n'est pas besoin de s'étendre sur la coopération avec les pays et organismes donateurs de l'UNDP, tant elle a été constante et efficace à travers le Club du Schéhé.

Ces pays et ces organismes n'ont pas toujours été de l'accord avec le Secrétariat Exécutif du CIESSE en le dotant d'assistants techniques et de moyens financiers pour améliorer son fonctionnement. cet appui n'a pas été définitif non plus aux deux (2) institutions spécialisées du CIESSE ; le Centre Agrhymet et l'Institut du Sahel. Ce faisant ils continuent à honorer le contrat que nous avons scellé au moment de la création du Club du Sahel.

L'Organisation des Nations-Unies et ses Institutions spécialisées ont apporté à nos Institutions un appui important tant sur le plan de leur fonctionnement que sur celui du financement des projets.

Notre coopération avec le FAO se développe et se renforce de jour en jour. à cet égard, il faut noter que dans son cycle de programmation 1982-86, le FAO financera un programme axé sur les voies et moyens pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, objectif premier du CIESSE, avec la mise en place d'une cellule énergétique au Secrétariat Exécutif.

La coopération avec l'OMS rentre dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes du Centre Agrhymet. Pour une meilleure gestion du Centre, il a été procédé, lors des visites de sensibilisation en cours à la signature de l'accord de base modifié, comme indiqué précédemment.

Nos rapports de coopération se sont également renforcés avec le FAO, le CIESSE, la SIES, l'UNESCO, l'UNES, le CIL, l'ONU, etc...

l'UNESCO nous a apporté un concours appréciable pour la mobilisation des fonds en vue d'exécuter le plan de lutte contre la désertification. La réactualisation de l'ensemble de ce programme est en cours, pour une meilleure coopération entre les deux (2) organismes.

Avec les pays nordiques des séances de travail ont eu lieu au cours de l'année 1981 et ont permis d'élaborer un programme d'intervention pour le développement du Sahel.

Dans le même cadre, la visite de sensibilisation effectuée au Brésil par le Président en l'exercice du Club a permis l'ouverture d'une coopération avec les pays de l'Amérique Latine. Une mission d'expertise du CIESSE doit se rendre au Brésil pour une séance de travail en vue d'élaborer un programme spécial d'intervention de ce pays dans les pays du Sahel.

Avec les pays arabes amis, les pays et institutions financières régionales, notre coopération va en se renforçant d'année en année.

Il suffit de rappeler à cet égard que c'est le royaume du Maroc qui a initié la 17<sup>e</sup> conférence du Sahel qui a été l'occasion, pour les pays et fonds arabes largement représentés, de manifester de façon éclatante leur volonté de poursuivre et d'intensifier l'assistance que bien avant la création du CILSS ils apportaient déjà à certains pays membres de notre organisation.

Cette volonté des pays frères amènes de renforcer leur coopération avec les pays du Sahel n'a jamais été prise en défaut depuis cette conférence historique. Bien au contraire, les neuf (9) Fonds arabes ont chargé la Banque Arabe pour le Développement de l'Afrique (BADA) de leur préparer un programme d'intervention dans les pays membres du CILSS.

Des rencontres techniques entre ces deux (2) organisations ont abouti à l'élaboration d'un programme d'intervention axé sur le développement de la production vivrière, la lutte contre la désertification et l'hydraulique villageoise et pastorale. Un rapport est en préparation à la BADA sur les orientations que doit prendre l'aide arabe aux pays du CILSS dans les prochaines années.

Le rapport définitif sera bientôt porté à la connaissance des pays du CILSS.

La coopération entre le CILSS et l'Organisation de la Conférence Islamique - OCI - s'est concrétisée par l'octroi d'une aide de ₣ 210 millions au profit des pays de notre région.

Le mode de répartition et de gestion de ces 210 millions de dollars a été défini à Tunis par les ministres des Finances du Comité Islamique de Solidarité. Le Sous-Comité de Solidarité créé à cet effet s'est réuni à Djeddah du 31 Octobre au 1 Novembre 1981 pour l'affectation de ces fonds. C'est ainsi que les projets d'hydraulique villageoise et pastorale ont bénéficié de 162 millions de dollars U.S. et l'aide d'urgence d'urgence de 48 millions de dollars. Le Maroc a été représenté à cette réunion par le chef d'Etat Alioune Blondin Bâ, ministre des Affaires étrangères de la République du Mali et par le Secrétaire exécutif du CILSS en qualité d'observateur. Les critères de répartition retenus sont ceux des cotisations pour 80% et pour 20% : c'est une répartition arithmétique qui a été prévalu.



le 27 février 1980 et a abouti à un accord tout fait pour la fourniture de 135.722 tonnes aux pays du Sahel, à l'exception du Tchad. Le constat qui se dégage de cette situation est que la réaction de la communauté internationale est faible face aux déficits céréaliers des pays du Sahel et inexistante en ce qui concerne les autres aides d'urgence, telle que le sauvetage de bétail, par exemple ; c'est là une conséquence des réserves émises par certains des pays sur l'aide alimentaire au cours en voie de développement en général, tant dans le principe que dans les modalités de sa mise en œuvre.

C'est pour résoudre ces problèmes qu'une réflexion sur les effets positifs et les effets pervers de l'aide actuelle, tels qu'ils sont perçus par les pays sahéliens, a été entreprise au cours de l'été 1980. Ce document, intitulé "Analyse de l'aide alimentaire dans les pays sahéliens" a été préparé par le Secrétariat du CILSS et soumis à la Conférence des États du Sahel sur l'aide alimentaire tenue à Niamey les 11 et 12 octobre 1981. Des suggestions ont été faites pour rendre maximales les effets favorables à l'exécution des politiques céréalières nationales. Elles concernent : la planification de l'aide, l'intégration de l'aide aux stratégies céréalières et aux plans de développement, la liaison de l'aide avec la politique des prix, la commercialisation et le stockage, les problèmes liés à la gestion de l'aide, l'évaluation des besoins, la rationalisation des transports, les structures de gestion, etc....

D'ailleurs, le Secrétariat exécutif du CILSS a fait le bilan des aides d'urgence reçues pour la campagne agricole 1980/1981 caractérisée par un démarcage très tardif de l'hiverage, qui ne s'est fait qu'au cours de la dernière décade du mois de juillet. Le Niger a cependant connu une campagne presque normale. Il ressort de ce bilan que les besoins exprimés s'élèvent à 1.012.400 tonnes de céréales se décomposent comme suit :

- C. R. V. <sup>1</sup>	61 400 T
- GUINÉE	25 000 T
- G. B. VOLTA	145 000 T
- MALI	539 000 T
- NIGERIA	72 000 T
- NIGER	45 000 T
- SENEGAL	140 000 T
- TCHAD	165 000 T
	1 012 400 T

Après les actions menées par les différentes agences de l'ONU, le dernier bilan laisse pour l'heure un engagement formé de 266.201 tonnes soit 26,5 % des besoins exprimés.

Dans le cadre de cette aide alimentaire d'urgence, il est à rappeler que l'Organisation de la Conférence Islamique vient d'assurer 40 millions de dollars US à l'aide alimentaire d'urgence pour les pays du Golfe. L'appel d'offres a eu lieu le 20 Décembre 1973 à Djeddah.

Des démarches ont été entreprisées auprès des donneurs pour assouplir leurs règlements relatifs au financement des frais de transport de l'aide alimentaire, et à la vente des céréales provenant de l'aide d'urgence.

Un accent particulier a été mis sur la mise en œuvre du plan de stocks de sécurité alimentaire au niveau national et au niveau régional. Les pays du Golfe ont été contactés pour obtenir leur participation au financement du projet.

La question qui se pose est de savoir comment continuer à susciter encore plus l'afflux massif des ressources financières dont ces pays ont besoin pour lutter contre la sécheresse. Cette question est liée aux problèmes rencontrés par la mise en œuvre du programme de première génération.

#### 5. Problèmes posés par la fin de l'actuel programme de première génération et par l'aide d'urgence.

A la fin de cette 4<sup>e</sup> biennale 1960/1961, nous sommes à un peu plus de l'échéance de ce programme à court terme, dénommé programme de Troisième Génération. A ce stade le bilan de l'état de financement de ce programme nous révèle qu'il reste encore 40 % des financements nécessaires pour la mise en œuvre. Cela donne les mesures à prendre pour la réalisation intégrale du programme en 1962.

Pour bien des projets, il reste à passer de la manifeste à l'intérêt à l'engagement ferme puis au déclassement effectif.

Les nombreux obstacles continuent donc d'entraver la mobilisation rapide des ressources vers les pays en B.A. Ces obstacles ont été bien identifiés lors de la 4<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement. Je m'interroge à ce propos sur quels se situent tout au niveau des solidarités qu'au niveau des detteurs.

o  
o o

Parmi les obstacles situés du côté des subéliens, un des plus lourds de conséquences réside dans la situation financière de notre Organisation, par suite de non renouvellement des recettes qui devaient alimenter son budget de fonctionnement. Cette situation a été particulièrement préoccupante durant l'année 1961. En effet sur un budget initial en recettes et dépenses à 284 754 191 F.C.P. (DIX HUIT CENT Vingt Quatre Millions Cent Quarante Trois Millions Cent Vingt Quatre Vingt Dix F.C.P.), les renouvellements effectués à la date du 30 novembre 1960 ne chiffraient scolaire à 167 564 354 F.C.P. (Quatorze Cent Sixty Six Millions Six Cent Sixty Six Thousand Three Hundred Sixty Four F.C.P.). cette date qui traînait sur les 6 mois depuis notre Organisation restait encore indéboulable de la totalité en grande partie de leur cotisation pour l'exercice 1961. Seuls des découvertes bancaires et des malus subis par le fonds spécial ont permis au Secrétariat Exécutif et aux institutions spécialisées de faire face aux difficultés de trésorerie résultant du décalage entre les dépenses effectuées à cette date et qui s'élevaient à 164 220 352 F.C.P. et les recettes réalisées à la même date d'un montant de 157 564 354 F.C.P.).

Cette situation est doublément néfaste sur le financement de nos projets. En premier lieu parce que les équipes sectorielles qui étaient assurées aux Etats membres de l'Org. mission leur concours pour l'identification, la préparation, l'élaboration et le suivi des projets ont vu leurs activités arrêtées pendant une grande partie de l'année, privant ainsi nos Etats d'un appui précieux.

Il y a un lieu où l'on peut faire la plus grande partie du travail et organiser et à qui notre organisation, au sein des projets validés dans le pays, donne les orientations et certains éléments de base de l'expression de difficultés financières que connaissent nos Etats. C'est une partie du travail que le comité de l'ONU.

De ce fait, notre organisation perd auprès de la Communauté internationale une grande partie de sa crédibilité qui est la condition sine qua non de son succès dans la mobilisation des ressources que requiert la mise en œuvre de notre programme.

Il s'agit donc de trouver les solutions adéquates pour sauver et assurer de certains de nos partenaires, restaurer chez d'autres, la crédibilité que donne à notre organisation notre diligence à nous conformer à nos obligations pour son fonctionnement correct.

À lui seul cependant, le versement rapide et régulier des cotisations par nos Etats ne suffirait pas à améliorer l'image de marque de l'ONU auprès des meilleurs de fonds.

Deux autres conditions se parissent devoir être remplies : la première c'est que les moyens financiers, dégagés en prix de nombreux sacrifices de nos Etats, soient gérés de la façon la plus rationnelle, c'est-à-dire investis dans des actions prioritaires dans le cadre d'une planification précurseuse.

À cet égard, des instructions très précises ont été données au Secrétaire général et aux institutions spécialisées par nos différentes sessions ministrielles et la réorganisation administrative et financière de ces structures le notre Comité mené avec l'IDE du MIT l'œuvre de celle-ci les résultats positifs déjà enregistrés en la matière.

La 4<sup>e</sup> condition pour la restauration de la crédibilité de notre organisation, et qui ne paraît essentielle, est d'élargir quelque peu le mandat du CNT pour en faire non plus un simple instrument de coordination des aides et de mobilisation des ressources internationales mais de lui permettre de jouer en plus le rôle de centre de réflexion sur les politiques nationales des Etats membres dont il pourrait alors suggérer l'amélioration dans un sens ou un autre selon les exigences de l'affiliation d'un ensemble régional cohérent. Il ne s'agit pas

pas, bien entendu, pour les Etats dont vous répondez aux destinées de renoncer à leur souveraineté au profit d'une structure qui servirait à l'union nationale. Il s'agit plutôt de donner au secrétariat et aux institutions spécifiques de notre comité les moyens politiques et institutionnels d'aujourd'hui, au plan régional, la réflexion sur des problèmes d'intérêt commun et de faire des propositions pour une harmonisation des règles à ces problèmes.

Ce nouveau rôle du CENIS - si tant est que vous en acceptiez l'idée, excellences devra être délimité à la lumière des actions entreprises par des organisations de même nature que la CENIS et qui elles se trouvent au portefeuille nos Etats, afin d'éviter les difficultés qui peuvent que nous être réjudiciables. Mais il devra également être dans l'heureur des objectifs de notre organisation durant la période 1961-62, où l'ambition est de faire d'un programme de limitation des conflits et sécheresse à un programme de développement véritable.

Pour préciser ce nouveau rôle du CENIS et lui définir des limites correspondantes, je suggère la formation d'une commission d'experts à haut niveau dont les termes de référence seraient soumis dans les plus brefs délais à l'approbation du Président en exercice du CENIS par le ministre coordinateur que vous allez nommer.

Après l'audition du rapport du Ministre Coordonnateur, le  
Président Lousse FRANCE, félicite le Ministre Coordonnateur du Plan, le  
Secrétaire Exécutif et le Conseil des Ministres pour la qualité du travail  
présenté et la clarté du rapport d'activité du Ministre coordonnateur.  
Il propose ensuite son adoption et n'ouvre pas de débat.  
Le rapport du Ministre Coordonnateur est adopté à l'unanimité.

2.2. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA 16È SESSION MINISTERIELLE ORDINAIRE

DU CILSS

La 16ème Session Ministérielle Ordinaire s'est achevée hier.

Nos travaux se sont déroulés en plénière et à huis clos.

A l'issue de nos travaux en plénière, nous avons adopté différentes résolutions. Elles portent sur :

- le budget du CILSS au titre de l'exercice 1982
- la vacance du poste de Directeur Général de l'Institut du Sahel
- le programme de travail du Secrétariat Exécutif et des Institutions spécialisées pour l'année 1982.

Les résolutions adoptées sont jointes en annexes.

Nous avons également après analyse de l'état d'avancement du Programme de Première Génération, adopté un appel pour l'intensification de la recherche du financement de ce programme. Sur d'autres points inscrits à l'ordre du jour nous avons pris des décisions que nous soumettons à votre approbation. Les points concernés sont :

- les résultats de la campagne agricole 1982
- la cession par l'Agrhymet d'une parcelle de son terrain à Hydro-Niger
- la date et le lieu de la 17è Session du Conseil des ministres
- la périodicité des Conseils des ministres.

Concernant le premier point, nous avons constaté le déficit enregistré mais décidé de ne pas lancer d'appel à la Communauté Internationale cette année pour une aide alimentaire d'urgence.

Concernant le second point nous avons donné mandat au Secrétaire Exécutif du CILSS et au Directeur du Centre Agrhymet d'entreprendre des démarches utiles pour régler les questions juridiques y afférant.

Concernant le 3è point, nous avons décidé de tenir la 17è Session Ministérielle Ordinaire en Juin 1982 à Bamako en République du Mali.

Sur le 4<sup>e</sup> point nous proposons que les sessions ordinaires se tiennent à raison d'une par an à partir de 1983 et cela sans préjudice des sessions extraordinaires telles que prévues par la Convention de Banjul.

Sur deux autres points, nous n'avons pu réaliser un consensus et avons donc décidé de soumettre les problèmes en question à votre appréciation pour décision à prendre.

Les problèmes sont relatifs à :

- la révision de la Convention de Banjul en relation avec la création de la D.C.R. au sein du CILSS dans le cadre du projet de constitution des stocks régionaux et nationaux de sécurité,
- l'annexe "B" lutte intégrée contre les principaux ennemis des cultures dans le Sahel" du programme CILSS de Protection des Végétaux.

Sur le 1<sup>er</sup> point, il n'y a pas eu consensus sur la nécessité de procéder au cours de votre V<sup>e</sup> Conférence à la révision de la Convention de Banjul.

Une large unanimité s'est faite cependant pour transmettre à la Conférence des Chefs d'Etat les propositions d'amendement examinées par le Conseil.

Afin de faciliter la décision au niveau de cette instance, le Conseil a décidé de joindre au document sus-mentionné la liste des arguments en faveur ou non de la révision immédiate de la Convention.

Parmi les arguments évoqués en faveur de la révision immédiate de la Convention, le Conseil a noté :

- la nécessité d'éviter tout retard dans le démarrage du projet en réalisant toutes les conditions institutionnelles telles qu'établies par l'étude de factibilité CILSS/FAO,

.../...

- la nécessité de renforcer la crédibilité du CILSS vis à vis des bailleurs de fonds en lui donnant un rôle autre que celui de simple organisme de concertation.

Parmi les arguments évoqués pour justifier l'adoption immédiate de la révision de la Convention, le Conseil a noté :

- le risque d'enfermer le CILSS dans une position rigide alors que le financement du projet est encore en négociation,
- le problème de la garantie des emprunts qu'aurait à contacter la D.C.R.

Sur le 2<sup>e</sup> point, nous ne sommes pas parvenus non plus à un consensus. Certaines délégations ont souhaité l'application de la décision du 14<sup>e</sup> Conseil ordonnant le transfert de la Direction administrative et financière à Bamako. D'autres souhaitent l'application des recommandations de la mission d'évaluation USAID visant à un transfert de la Direction technique du projet au siège de la Direction administrative et financière du projet à Ouagadougou.

Le consensus n'ayant pu être obtenu, nous avons décidé de soumettre la question à votre Conférence pour décision.

Par ailleurs, au cours des travaux à huis clos, notre session s'est penchée sur les problèmes posés par l'aide islamique et arabe et la nomination du nouveau Ministre Coordonnateur.

Concernant le 1<sup>er</sup> point, les problèmes se situent surtout au niveau de la concrétisation et de l'application pratique des engagements. Les responsables des Gouvernements Islamiques et Arabes semblent disposés à nous aider à réaliser nos programmes. Ce sont les échelles intermédiaires, c'est à dire les cadres chargés de l'application des décisions, qui s'enferment dans des procédures administratives qui ôtent toute efficacité à cette aide.

C'est pourquoi nous avons toujours souhaité que les actions soient traitées au niveau politique.

.../...